

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 4 JUILLET 2014

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal 30 Juin 2014

Date de publication :09 /07/2014

Etaient Présents : SAUMUR J Maire, MM CHARTIER M, RICHARD MJ, MARCHAND F , Adjoints, DELAFAYE L , MITAULT F, BOURRIAUX JL , MOTHET V, RAYNAUD P, VALLADE M , BOUGE A , MARCHAND J ,

excusés : GUYON M, KNOBLOCH P, MORILLON S,

Absents

Madame BOUGE Alexandra a été élue secrétaire

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présente, la séance débute à 12 heures 30

Ordre du jour :

- Présentation budget 2014
- Retours commissions et réunions diverses
- Délibération subvention projet " Plan accessibilité"
- Présentation du "Dossier Unique de Prévention des risques professionnels"
- questions diverses

Monsieur le Maire demande à Madame Mélanie VALLADE de donner lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Mai 2014. Une lecture du PV du 20 Juin 2014 a également été faite

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces procès verbaux;

Présentation Budget 2014: Une présentation du budget 2014 avec les crédits consommés ce jour est faite au Conseil Municipal, permettant ainsi une analyse budgétaire en milieu d'année.

Retours commissions et réunions diverses:

SIMER: Mr Jean-Louis BOURRIAUX donne compte rendu de la réunion du SIMER à laquelle il a assisté et qui a consisté en l'élection des membres du bureau de ce Syndicat. Mr BOULOUX , Maire de Montmorillon a été élu Président

SOREGIES : Mr Serge MORILLON donne compte-rendu de la réunion de SOREGIES: La nouvelle présidente est Mme MERLE. Le délégué du secteur est Mr AUDOUX, Maire de Château-Garnier.

Commissions des Affaires scolaires : Mr Pascal KNOBLOCH, fait part au Conseil de la visite de la commission à l'école pour envisager les travaux à réaliser. Il indique que l'urgence porterait maintenant sur la clôture autour de la cour de l'école. Il souhaite que cette clôture soit repeinte

rapidement et pour cela il propose aux membres du Conseil Municipal qui le désirent, de se réunir le samedi 12 juillet pour dans un premier temps effectuer un passage au Karcher des pierres et ensuite une autre séance pour appliquer la peinture .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré trouve l'idée très intéressante et un certain nombre de conseillers se portent volontaires.

Rythmes scolaires : le Maire indique qu'une réunion a été faite avec les institutrices et l'APE pour travailler sur l'organisation de l'activité périscolaire. Le Maire rappelle au Conseil qu'à compter de la rentrée 2014 la commune doit organiser l'activité périscolaire les lundi, mardi et jeudi de 15heures 30 à 16 heures 30. Cette réunion a permis de diviser l'activité en 5 périodes (chaque période se situant entre les vacances scolaires)

Il fait part au Conseil du questionnaire qui a été remis aux parents à la suite de cette réunion et indique qu'une liste d'activités a pu être ainsi établie, un premier recensement du nombre d'enfants susceptibles de participer aux activités périscolaires .

le Maire indique que ce questionnaire a permis également de poser un certain nombre de questions auxquelles il n'y a pas de réponse ce jour: cantine le mercredi? garderie le mercredi? voir horaires du bus de ramassage scolaire ?

Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public: Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public sont nécessaires dans le Centre Bourg de la Commune.

Il précise qu'il y aurait lieu d'envisager un projet d'ensemble permettant un plan d'accessibilité passant par un cheminement global du Centre Bourg qui relierait les bâtiments recevant du public (mairie, poste, commerces de proximité, salle des fêtes, centres d'hébergement...)

D'autre part, il précise qu'il est possession d'une étude financière et technique concernant ces travaux et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	75926.73	DETR (20%)	20856.00
Maitrise d'Oeuvre		FRIL (50%)	41712.00
Tranche ferme	2600	Emprunt Commune	37540.80
Tranche conditionnelle	4897.27		
TOTAL HT	83424.00		
TVA	16684.80		
TOTAL TTC	100108.80	TOTAL TTC	100108.80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte le projet tel que présenté,
- charge le Maire de demander les subventions auprès des partenaires mentionnés dans le plan de financement,
- s'engage à inscrire au budget les sommes restant à la charge de la Commune,
- s'engage à conserver l'équipement en bon état
- mandate le Maire pour la signature de toutes les pièces concernant ce projet.

Il est précisé que les aides sont demandées sur le montant hors taxes.

Le Maire rappelle au Conseil que pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux il y a lieu de signer un acte d'engagement avec l'architecte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Corset-Roche et Associés.

Présentation du dossier Unique de Prévention : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du Pays Civraisien lui a adressé un courrier concernant le "Dossier Unique de Prévention", document qui doit être mis en place avant la fin 2015 et qui concerne la prévention des risques d'accidents ou de maladie des employés de la commune . Il précise que ce document est relativement complexe, et que justement le Syndicat Mixte se propose d'apporter un accompagnement dans l'élaboration celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré trouve qu'il serait intéressant de faire appel à cet organisme, mais demande au Maire avant de se prononcer définitivement d'obtenir des informations complémentaires (coût demandé à la Commune et les différentes étapes de la mise en œuvre , convention à signer etc...)

Questions diverses :

Annulation titre assainissement: Le Conseil émet un avis favorable à l'annulation d'une facture d'assainissement établie à l'ordre de la Communauté de Communes du Pays Gencéen qui était due à une fuite d'eau importante.

Le montant de cette annulation est de 1 371.47 €.

Demande d'admission en non-valeur EAMS

Suite à la demande de Madame BLUGEON, trésorière, le Conseil Municipal accepte les mises en non-valeur suivantes d'un montant global de 37.85 € (Vacancia Séjour adapté : 17.80 € ; Requena Delphine : 20.00 €; JARNOUX Abraham : 0.01 € et DELAFAYE Delphine : 0.04 €) pour le budget EAMS.

Effacement Dette EAMS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du jugement du tribunal de Grande Instance de Poitiers en date du 27 Juin 2013, qui informait de la mise en surendettement de Mr et Mme DESSIOUX Constant et Nicole.

Il rappelle que ces personnes ont résidé à "La Résidence les Gais Logis" pendant plusieurs années et que suite à ce jugement , la dette due d'un montant de 7 135.70 € doit être effacée.

Le Conseil Municipal, ne pouvant s'opposer à cette décision, décide de l'effacement de la dette pour le budget EAMS et charge le Maire des formalités.

Mise en non-valeur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du jugement du tribunal de Commerce de Poitiers en date du 14 Novembre 2013, qui suite à la liquidation judiciaire de la société SARL SANDIS en date du 26 Septembre 2013, a déclaré clôturer pour insuffisance d'actifs les opérations de la procédure de liquidation judiciaire de la dite société.

Il indique qu'une somme de 9.97 € reste due au niveau du budget Assainissement .

Le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur cette somme et charge le Maire des démarches.

Indemnité de Conseil allouée au receveur municipal.

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les et leurs établissements aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16/12/1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités territoriales pour la confection des documents budgétaires,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux les 9 et 16 mars 2008, et conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16/12/1983.

Décide :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 et sera attribuée à Céline BLUGEON , receveur municipal.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant fixé forfaitairement à 45.73 € par an.

Travaux la Cavalière : le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à été signé pour les travaux de la Cavalière. Il indique également que pour la poursuite du chantier certains avenants sont présentés par l'architecte:

Lot n° 1 : Démolition - Gros Œuvre : entreprise BELLO : -4 756.02 € HT

Lot n° 3 : menuiseries extérieures et intérieures : entreprise SOUILLE : + 7608.50 € HT

Lot n° 4 : ouvr plaq plâtre - Isolation - Plafonds : entreprise BELLO : + 3157.01 € HT

Lot n° 5 : Revêtements sols durs - chape - Faïence : entreprise BELLO : - 4687.28 € HT

Lot n° 6 : Peinture : entreprise JARASSIER : + 315.68 €

Lot n° 8 : Electricité -chauf électrique - Ventil : entreprise LUMELEC: 4 892.80 € HT

Lot n° 9 : Plomberie sanitaire : Entreprise GIRAUD : - 1903.33 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces différents avenants et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Problème horloge Eglise: Le Maire indique au Conseil qu'il ya un dysfonctionnement au niveau de l'horloge de l'Eglise. il indique également qu'il est en possession de 2 devis. Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal considère qu'il y lieu d'opter pour le devis d'un montant de 931.20 € TTC de l'entreprise GOUGEON.

Enfouissement réseaux électriques : Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est possession d'un dossier concernant l'enfouissement des réseaux électriques (76000€ payé par SOREGIES, 40 000 € pour l'éclairage public et 30 000 € pour le réseau téléphonique à la charge de la Commune) Il précise qu'il pourrait être demandé des subvention à hauteur de 20 %

Le Conseil décide dans un premier de charger le Maire de demander un avant-projet à ORANGE.

Il considère que ce projet ne peut pas voir le Jour en 2014.

Projet à revoir en 2015.

Virement de crédits : Budget Principal

Objets : virement de credit

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	4 300,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	3 300,00
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	550,00	1323 (13) : Départements	1 550,00
	4 850,00		4 850,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	3 300,00		
61522 (011) : Bâtiments	-3 300,00		
	0,00		
Total Dépenses	4 850,00	Total Recettes	4 850,00

Virement de crédits : Budget Assainissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (040) : Installation, matériel et outill	8 700,00		
2315 (23) - 106 : Installation, matériel et ou	-8 700,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6068 (011) : Autres matières et fournitures	4 500,00	72 (042) : PRODUCTION IMMOBILISEE	8 700,00
621 (012) : Personnel extérieur au service	4 200,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	-1 450,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices an	1 450,00		
	8 700,00		8 700,00
Total Dépenses	8 700,00	Total Recettes	8 700,00